

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 février 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 2723

présenté par  
le Gouvernement

à l'amendement n° 2599 de Mme Colboc

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 19 BIS, insérer l'article suivant:**

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« encourus »,

les mots :

« auxquels ils s'exposent ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision rédactionnelle.